

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

## COMMUNIQUE

### **La FNEC FP-FO alerte les personnels Le gouvernement veut remettre en cause la liberté syndicale**

A l'issue du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat du 22 novembre 2010 le gouvernement a décidé en application de la loi « rénovant » le dialogue social\*, de ramener de 20 à 15 le nombre de représentants des organisations syndicales au Comité Technique ministériel de l'Education Nationale.

L'obtention d'un siège au comité technique conditionne, au terme de la loi, la reconnaissance d'une organisation syndicale. Si la réduction de 5 sièges entre en vigueur, ce serait donc la disparition pure et simple de plusieurs organisations syndicales.

### **La FNEC FP-FO n'accepte pas que le gouvernement s'arroge le droit de choisir ses interlocuteurs syndicaux**

Ainsi, le gouvernement prétend

- s'arroger le droit de choisir ses interlocuteurs syndicaux, considérant que «*la loi du 20 août 2010 relative à la rénovation du cadre de la représentativité, a amorcé un changement du paysage syndical. Ce sera la clé d'un nouveau réformisme social*». (Discours du 1<sup>er</sup> ministre Fillon le 24 novembre 2010 devant l'Assemblée Nationale)

- contester de fait, notamment aux personnels de l'Education Nationale, mais plus généralement aux fonctionnaires et au delà à tous les salariés, le droit de s'organiser dans le syndicat de leur choix.

- faire disparaître du paysage syndical des organisations syndicales, et en premier lieu FORCE OUVRIERE qui n'entend pas pratiquer un « nouveau réformisme social ».

### **Cette logique est liberticide.**

Elle vise à empêcher toute expression indépendante des revendications essentielles des personnels pour y substituer un discours syndical officiel et si possible unique accompagnant les réformes gouvernementales, comme cela a déjà été récemment le cas sur les retraites.

*L'expression indépendante des revendications, c'est ce que la confédération FO a fait en proposant l'action commune pour exiger le retrait du projet gouvernemental sur les retraites. C'est ce que l'intersyndicale CGT-CFDT-FSU-SUD-UNSA a obstinément refusé.*

### **La FNEC FP-FO s'adresse à tous les personnels PORTEZ VOUS CANDIDATS SUR LES LISTES FORCE OUVRIERE**

Dans ces conditions, parce qu'il en va de l'existence de syndicats indépendants du gouvernement, de la liberté des personnels de s'organiser dans le syndicat de leur choix, comme elle l'a déjà fait dès le début du processus en dénonçant avec la FGF-FO et la confédération FO, les accords de BERCY, la FNEC FP-FO alerte tous les personnels sur cette atteinte au coeur même de la liberté syndicale : le droit des personnels à se faire représenter par le syndicat de leur choix.

Déjà, comme conséquence de ces dispositions liberticides, la FSU a perdu sa représentativité lors des élections de novembre dernier au CNOUS parce qu'avec 8% elle n'a pas obtenu un des 10 sièges au comité technique.

Certes, c'est l'arroseur arrosé. Mais au delà c'est l'ensemble des fédérations syndicales qui est concerné.

C'est pourquoi, avec la confédération FO, la FNEC FP-FO revendique l'abrogation de la loi portant rénovation du dialogue social ainsi que l'abandon des mesures réformant les instances paritaires, notamment celles portant sur la réduction du nombre de représentants syndicaux aux Comités Techniques.

C'est aussi pourquoi, à l'occasion de la préparation des élections du 20 octobre 2011, la FNEC FP-FO appelle les personnels de l'Education nationale à rejeter cette loi anti-syndicale et ses conséquences anti démocratiques en se portant notamment candidats sur les listes FORCE OUVRIERE

Montreuil, le 7 décembre 2010

*\* La loi portant rénovation du dialogue social dans la Fonction publique découle*

*- de la position commune CGT – CFDT – MEDEF - CG PME*

*● de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale*

*● des accords de BERCY dans la Fonction Publique signés par CGT, CFDT, FSU, SUD-Solidaires, CGC et UNSA*